



## Vente sabordée par le voisinage

Par **szyma02**, le **12/09/2015 à 20:04**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que j'ai mise en vente depuis plus d'un an. Elle se trouve dans une servitude de passage, il faut donc passer devant la maison de 2 locataires pour y accéder. Les agences immobilières font beaucoup de visites mais toutes se concluent pas un échec à cause du voisinage (voisin dans la servitude souvent en groupe d'une 10ème de personnes buvant de l'alcool et la devanture de leur maison encombrée de déchets et jouets de leurs enfants très bruyants de surcroit). J'ai fait appel au médiateur de la mairie sans succès. Y a t'il quelque chose que je puisse faire pour que les voisins ne squattent pas la servitude car ils font peur aux futurs acheteurs. Action efficace auprès de leur bailleur ?

Merci de votre réponse